DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Generali Vision Moderate (R)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Generali Vision Moderate (Action R)
ISIN I FR0014004EE0
SICAV gérée par Sycomore Asset Management
Nom de l'initiateur I Sycomore Asset Management
Site Internet I www.sycomore-am.com
Contact I Appelez le +33 (0)1 44.40.16.00 pour de plus amples informations
Autorité compétente I L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sycomore Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sycomore Asset Management est agréée en France sous le n° GP01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Date de production du document d'informations clés : 16/04/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type

Generali Vision Moderate est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme de compartiment de SICAV de droit français.

Durée

L'OPC a été créé le 1er juillet 2022 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'une liquidation ou fusion anticipée sur proposition du Conseil d'Administration à une assemblée générale extraordinaire, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Objectifs

L'objectif du compartiment Generali Vision Moderate est la réalisation d'une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence composé de 30% €STR capitalisé + 50% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Excl Financials + 10% MSCI ACWI SRI Filtered PAB Net EUR + 10% MSCI EMU ESG Leaders Select 5% Issuer Capped net EUR, sur un horizon minimum de placement recommandé de trois ans, par une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs classes d'actifs et selon un processus d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

La stratégie d'investissement du compartiment repose sur une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs stratégies offrant chacune une exposition différente en termes de classes d'actifs et de risques.

Les deux principaux moteurs de performance attendus seront une stratégie « actions » et une stratégie « rendement obligataire ».

La stratégie « actions » représentera en cumul une exposition de l'actif net comprise entre 0% et 30% aux actifs suivants :

- Jusqu'à 20% de l'actif net en actions de sociétés cotées sur les marchés internationaux, hors pays émergents, avec une sous-limite fixée à 15% de l'actif net pour les sociétés ayant leur siège social en dehors de l'Union Européenne, sans contrainte de capitalisation. Ces valeurs doivent figurer dans les indices MSCI ACWI SRI Filtered PAB Net EUR et MSCI EMU ESG Leaders Select 5% Issuer Capped net EUR, et avoir fait l'objet d'une analyse ESG effective par la société de gestion.
- Jusqu'à 30% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM, dont notamment des OPCVM indiciels cotés (communément appelés « Trackers » ou « ETF » pour « Exchange Traded Funds ») offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux, dont les pays émergents dans une limite de 10% de l'actif net.
- Dans la limite de 20% de l'actif net, les instruments dérivés à sous-jacents actions, tels que contrats futures, listés sur les marchés réglementés ou organisés français ou étrangers.

La stratégie « rendement obligataire » représentera en cumul une exposition de l'actif net comprise entre 0% et 100% aux actifs suivants :

- Jusqu'à 50% de l'actif net en obligations et autres titres de créances (y compris convertibles dans la limite de 20% de l'actif net) des marchés européens dont les émetteurs figurent dans l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate Excl Financials, et ayant fait l'objet d'une analyse ESG effective par la société de gestion.
- Jusqu'à 20% de l'actif net en obligations et autres titres de créances d'émetteurs publics et assimilés de la zone euro, libellés en euros, de toutes notations voire sans notation.
- Jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM offrant une exposition aux obligations et titres de créances des marchés internationaux, dont les pays émergents dans une limite de 10% de l'actif net. Les OPCVM offrant une exposition supérieure à 30% de leur actif net à des obligations à haut rendement (« high yield »), considérées comme des titres spéculatifs, représenteront au plus 30% de l'actif net du compartiment.

Quelle que soit la classe d'actif concernée, l'exposition de l'actif net du compartiment au risque de change ne pourra excéder 30%.

L'ensemble des actifs considérés comme risqués (actions, obligations spéculatives (à haut rendement) ou tous types d'actifs qui constituent une source de performance élevée potentielle, ainsi que l'exposition au risque de change), ne pourra représenter en cumul plus de 30% de l'actif net du compartiment.

A ces deux stratégies, qui constituent l'axe principal de la génération de performance pour le compartiment, s'ajoute une stratégie de « diversification », représentant en cumul une exposition de l'actif net comprise entre 0% et 40% à des parts ou actions d'OPCVM mettant en oeuvre des stratégies de performance absolue et présentant une faible corrélation aux indices de marché.

Enfin, dans le cadre de la gestion des liquidités du compartiment et/ou pour réduire son exposition aux risques associés aux autres classes d'actifs éligibles, l'actif net pourra être exposé entre 0% et 100% à des OPCVM monétaires ou à une sélection d'instruments du marché monétaire, libellés en euros.

Le compartiment investira systématiquement dans des OPC promouvant des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et/ou dans des OPC ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré au sein d'Euroclear, ou auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) IZNES, à 12 heures et à cours inconnu, chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

Dépositaire I BNP PARIBAS SA.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Affectation des sommes distribuables I Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Actions réservées aux entités désignées par le Groupe Generali.Ce compartiment s'adresse notamment aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement minimum de trois ans, qui recherchent une diversification de leurs investissements, et prêt à supporter un niveau de risque plus élevé pour rechercher une performance potentiellement plus élevée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur:

Risque de crédit I Du fait de la possibilité pour le compartiment d'être exposé jusqu'à 100% à des instruments monétaires et/ou à des OPCVM monétaires. Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (Etat, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée, et que cette situation entraîne une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité I Du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le compartiment est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, leur achat ou leur vente peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant d'autant la valeur liquidative du compartiment.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 3 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juillet 2021 et juillet 2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juin 2017 et juin 2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2018 et décembre 2021

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :		1 an	3 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**3 820 €**	**5 330 €**
	Rendement annuel moyen	-61,85 %	-18,93 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 440 €**	**8 750 €**
	Rendement annuel moyen	-15,57 %	-4,35 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 660 €**	**9 830 €**
	Rendement annuel moyen	-3,45 %	-0,56 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 540 €**	**10 740 €**
	Rendement annuel moyen	5,39 %	2,41 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Cet OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs de l'OPC sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	632 €	961 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,39 %	3,14 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,58 % avant déduction des coûts et de -0,56 % % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,34% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	127 €
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans.

La durée de placement recommandée est de 3 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les actions de cet OPC sont des supports de placement à court / moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion, et un mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en place par la société de gestion dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC.
La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par courriel www.sycomore-am.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Sycomore Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision. Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par cet OPC, qui relève de l'article 8 du règlement SFDR, figurent dans la documentation précontractuelle SFDR disponible suivant le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds.
Lorsque cet OPC est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas indiqués dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance, conformément à son obligation légale.
Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org